Re. 3058/8

VILLE DE TOULOUSE

RAPPORT

SUR LES

Modifications à introduire dans l'Enseignement de l'École des Beaux-Arts

ET DES SCIENCES INDUSTRIELLES

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

VILLE DE TOULOUSE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1870.

RAPPORT

SUR LES

MODIFICATIONS A INTRODUIRE

DANS

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

ET DES SCIENCES INDUSTRIELLES

Présenté par M. Joseph BÉGUÉ

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

Membres de la Commission : MM. BIBENT, VALETTE, EBELOT, SABATIÉ, MULÉ; BÉGUÉ, *rapporteur.*

MESSIEURS,

L'École des Beaux-Arts et des Sciences industrielles est une des institutions qui honore le plus la ville de Toulouse, par le talent de ses professeurs, le nombre et l'assiduité des élèves. Si les lettres et les sciences

ont produit dans tous les temps des savants distingués dans la littérature, le droit et la médecine, de même les arts, cultivés avec succès dans cette antique cité, lui ont acquis une renommée qu'on ne peut lui ravir ni contester. C'est avec un bien légitime orgueil, Messieurs, que nous pouvons énumérer, parmi les hommes illustres qui ont le plus contribué à sa gloire artistique, les noms estimés de Chalette, de Pader, de de Troy, de Rivalz, de Cammas, et enfin du vénérable J. Roques, notre contemporain.

Dans les premiers temps de son organisation, l'École des Beaux-Arts a éprouvé bien des tracas, de nombreuses vicissitudes. Sans avoir besoin de remonter à son origine, nous pouvons passer en revue aussi brièvement que possible les tâtonnements et les nombreux essais qui se sont produits avant sa constitution définitive.

En reconnaissance des soins que se donnaient autrefois les peintres en titre de l'Hôtel-de-Ville (1) pour former des élèves, l'Administration leur accordait des gratifications pour exciter leur zèle et récompenser leurs travaux. Vers la moitié du XVIIe siècle, Jean de Troy et Hilaire Pader, voulant mieux faire que ceux qui les avaient précédés, ouvrirent dans leurs ateliers des écoles publiques et gratuites où l'on montrait, non sans hésitation, un modèle vivant. Mais des rivalités incessantes n'ayant pas tardé à s'élever et à dégénérer en rixes violentes partout où se rencontraient les élèves des deux cours, les autorités, gardiennes vigilantes de la sécurité publique, se virent dans la nécessité d'en ordonner la fermeture. Peu de temps après son retour de Rome, le dessinateur Raymond Lafage fit l'offre à la municipalité d'installer également chez lui une école publique et gratuite, à la condition qu'on lui donnerait une modique redevance pour subvenir à de menus frais que sa position de fortune ne lui permettait pas d'acquitter. Soit par crainte de voir se

(1) Cette création remonte à la fin du XIIIe siècle.

renouveler les agitations précédentes, soit pour tout autre motif, sa demande ne fut pas prise en considération.

Un des hommes les plus savants de son temps, Dupuy-Dugrez (1), avocat au parlement, dégoûté des entraves que lui présentait sans cesse le barreau, l'abandonna pour se livrer exclusivement à l'étude des sciences et des arts qu'il cultivait d'ailleurs avec succès. Pénétré de l'urgence de donner à l'étude du dessin une application qui lui avait fait défaut jusque-là, il demanda l'autorisation de fonder une école sous le patronage de la ville; mais voyant ses efforts inutiles, il l'établit à ses frais, exposa un modèle vivant, et accorda une médaille d'argent à celui des élèves qui avait le mieux dessiné une académie d'après nature (2).

Cette générosité, autant que la bonne direction imprimée aux études, fit affluer dans ces classes un grand nombre d'élèves. Parmi les lauréats de première année, le plus favorisé par sa bonne conduite et le mérite de ses travaux fut J. Michel, à qui la fortune réservait quelques années après les fonctions de peintre de l'Hôtel-de-Ville. Pendant son exercice, et lorsqu'il se crut suffisamment autorisé par son crédit, il sollicita auprès des Capitouls pour l'établissement d'une école publique, ne demandant que leur agrément et les gages nécessaires pour un modèle vivant. Mais ses tentatives n'obtinrent aucun succès. Il en appela au roi (3), et Louis XIV rejeta aussi ce projet et cette offre.

---

(1) Auteur d'un traité sur la peinture.

(2) Cette médaille représentait Pallas assise, s'appuyant de la main gauche sur son bouclier, chargé des armes du Languedoc et présentant une médaille de la droite. Le revers offrait cette inscription : TOLOSÆ PALLAD. PRÆMIVM GRAPHICES PRIVATO SVMPTV DATVM. ANN. 1697. On a constaté la présence de plusieurs de ces médailles avec des millésimes différents, ce qui prouve que Dupuy-Dugrez fit un certain nombre de fois cette libéralité.

(3) Dans un des placets adressés à ce sujet par Michel à Louis XIV, on lit avec étonnement que Toulouse, où il n'y avait que trois ou quatre peintres, fournissait cependant des tableaux à plus de trente diocèses où il n'y en avait aucun.

Dans une cité dont les prétentions ont été toujours si considérables, on ne comprend pas les refus incessants, les obstacles de toute nature qu'on rencontrait pour ainsi dire à chaque pas lorsqu'il s'agissait de la fondation de choses utiles. En dépit des représentations et de l'influence mise en œuvre par une foule de personnes honorables, par les membres les plus distingués du parlement et même par quelques prélats, les administrateurs de ce temps refusaient obstinément de favoriser toute innovation sérieuse et utile. Et sait-on pourquoi ?... Le fait est curieux à révéler. On considérait avec horreur l'institution projetée, à cause de la nécessité d'avoir des modèles vivants. Pader et de Troy n'avaient pu s'en servir qu'à l'insu des Capitouls, successeurs de ces bons magistrats protecteurs de la *grande Abbaye de Toulouse*, qui, dans une requête adressée à Charles VI, avaient demandé l'autorisation de punir quelques mauvais sujets accusés d'avoir cassé les vitres de ce respectable lieu.

Des temps meilleurs se montrent enfin. Sept élèves d'Antoine Rivalz, Subleyras, Crozat, Cammas, Labarthe, peintres; Lucas, Hardi, sculpteurs, et Samson, orfèvre, se réunirent, au mois de mai 1726, pour arrêter les bases d'un projet de fondation. Ils firent part à leur maître du but qu'ils se proposaient, et celui-ci leur offrit, avec son adhésion, son concours désintéressé pour la pose du modèle et la correction du dessin.

En ce temps-là, les Capitouls étaient mieux disposés en faveur du progrès. Ils apprirent avec plaisir la résolution adoptée dans la réunion des élèves de Rivalz, et délibérèrent, au mois de septembre de la même année, non seulement d'approuver le projet, mais de contribuer aux frais occasionnés par la nouvelle institution. Cette subvention n'était que temporaire et subordonnée à la vie de Rivalz. Les magistrats municipaux de l'année 1738 se chargèrent de pourvoir à ses besoins à perpétuité. On est redevable de cette délibération à l'influence de Guillaume Cammas, alors peintre de l'Hôtel-de-Ville.

C'est à la sollicitation du même qu'il fut créé, en 1745, des prix annuels pour la peinture, la sculpture, l'architecture et le dessin.

On forma à la même époque une société composée de l'élite des artistes et des amateurs, qui devint le point de départ de cette fameuse institution connue sous la dénomination d'Académie de peinture, de sculpture, et d'architecture, dont les statuts furent approuvés au mois de décembre 1850 par des lettres-patentes du roi.

Parmi les membres de cette académie figure, en première ligne, le nom d'un homme recommandable à plus d'un titre, Louis de Mondran, au zèle et aux soins infatigables duquel nous devons en partie le complet achèvement de cette école (1). C'est à sa persévérance qu'elle dut son logement, la plupart de ses revenus et de ses priviléges. Il avait également contribué pour une part à la création de la Société des Beaux-Arts et à sa transformation en académie. Le meilleur éloge qu'on puisse faire de cet amateur distingué, c'est que pendant plus de cinquante ans il consacra sa fortune au bien public et à des encouragements donnés aux artistes.

Aux écoles de peinture, de sculpture, d'architecture et de dessin on ajouta successivement celle de géométrie pratique, de perspective, d'anatomie, de costume, de stéréotomie et de génie.

La ville consacrait tous les ans une somme de cinq cents francs pour la distribution de onze prix, qui consistaient en trois médailles d'or et huit d'argent. Le premier prix, d'une valeur de trois cents francs, était alternativement donné à la peinture, à la sculpture et à l'architecture. Les deux autres médailles d'or, de soixante francs chacune, servaient à récompenser les élèves les mieux méritants dans les mêmes divisions. Les huit médailles en argent étaient données pour différentes parties de l'art.

---

(1) Elle était primitivement établie rue du Petit-Versailles.

Le chevalier Rivalz, pour stimuler davantage l'émulation des élèves, institua le prix du porte-crayon en argent, destiné à celui qui obtiendrait la meilleure mention dans la classe du modèle vivant (1).

Les dames et les demoiselles pouvaient aussi prendre part aux luttes académiques, pourvu qu'elles fussent accompagnées aux écoles par une personne d'un âge respectable pendant toute la durée du concours.

Indépendamment des fonds affectés au traitement des professeurs et à l'acquisition des prix, la ville fixa un revenu pour subvenir à des dépenses courantes. Les Etats de la province, instruits de la modicité des sommes allouées et jaloux de contribuer aux progrès d'un établissement aussi utile, votèrent des crédits sur la proposition de l'archevêque de Narbonne, Arthur Dillon.

Les choses étaient en l'état que nous venons de décrire lorsque la révolution éclata.

Au plus fort de la crise, le zèle des Toulousains pour tout ce qui tenait à la conservation de la science et de l'art fut au-dessus des plus grands éloges. Parmi eux, des hommes éclairés, témoins du danger qu'allait occasionner une plus longue interruption dans les études, formèrent, avec l'appui des autorités, un lycée pour l'enseignement des diverses branches utiles. Quelques classes furent ouvertes et les élèves ne tardèrent pas à s'y porter avec affluence.

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), en bornant l'enseignement des beaux-arts dans les écoles centrales à un seul professeur de dessin, détermina une suspension regrettable dans les autres parties du programme jusqu'à l'établissement des écoles spéciales. Cependant les titulaires, au nombre de trois : Gleyses, professeur de stéréotomie; Cammas, professeur d'architecture civile et hydraulique, et Malliot, professeur de fortification, invitèrent les professeurs non rétribués à

(1) Ce prix est distribué tous les ans depuis sa création.

continuer leurs fonctions, avec l'assurance qu'ils partageraient ensemble et en portions égales le traitement qui leur était alloué jusqu'à l'ouverture des susdites écoles.

Par son arrêté du 25 floréal an XIII (15 mai 1805), le ministre de l'intérieur ordonna que les écoles spéciales de Toulouse, créées depuis quelques années et séparées les unes des autres, n'en feraient plus qu'une à l'avenir, avec deux divisions, celle des sciences et celle des arts. Chacune de ces divisions devait avoir son directeur annuel choisi par les professeurs et parmi eux. La section des arts comprenait : le cours de dessin, d'anatomie, de peinture, de sculpture, de costume, de perspective, de géométrie-pratique, de stéréotomie, de mathématiques, d'architecture et le musée.

Les professeurs, alors en activité, et le conservateur du musée étaient maintenus dans leurs emplois, les premiers, aux appointements de 600 fr. chacun, le dernier à 1,000 fr. Dans la constitution définitive de l'école, on ne réunit que les professeurs de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture, qui eurent à nommer leur directeur. Pénétrés de l'insuffisance d'un seul titulaire pour le dessin, et de la nécessité de donner un plus grand développement à certaines parties de l'enseignement, ces Messieurs convinrent de céder un tiers de leur modeste traitement à quatre adjoints, trois pour le dessin et un pour l'architecture. Les professeurs de stéréotomie, de mathématiques, d'anatomie, et de costume furent éliminés.

Ces écoles étaient primitivement situées dans un local étroit et mal choisi, appelé le *Logis de l'Ecu,* à l'entrée de la rue du Poids-de-l'Huile, d'où on les transféra, quelques années après, dans la rue du Petit-Versailles, attenant le bureau central des octrois. Depuis le 2 janvier 1806, elles occupent une dépendance de l'ancien couvent des Grands-Augustins, en vertu d'un décret impérial donné deux années plus tard, le 27 juillet 1808.

Avant l'établissement de ces écoles, on n'en connaissait point d'autres en France, et cette circonstance est d'autant plus flatteuse pour la ville de Toulouse, que ce ne fut que longtemps après, et sur le même programme, qu'on en établit à Paris. Leur utilité est suffisamment démontrée, croyons-nous, non-seulement par les bons artistes-peintres et sculpteurs qui en sont sortis, mais encore par le goût, le talent et l'adresse qui y ont acquis ceux qui se destinaient à d'autres professions.

Tout en respectant l'organisation première de cette utile fondation, des hommes dévoués à sa prospérité ont introduit à diverses époques des améliorations pour la maintenir au-dessus de toute critique. C'est pour répondre à d'impérieux besoins qu'ils ont créé des classes nouvelles en vue de favoriser certaines branches de l'industrie dont le développement a pris une extension considérable en ces derniers temps. Aucun sacrifice ne leur a coûté pour obtenir les meilleurs résultats, et c'est à leur persévérance, à leurs constants efforts que nous sommes redevables de la supériorité d'enseignement qui caractérise à l'heure présente l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, entre tous les établissements de même nature, non-seulement en France, mais à l'étranger.

Cependant, il ne faut pas croire que nous ayons seuls le privilége d'encourager l'enseignement, nous aurions tort de nous le persuader : un grand nombre de villes secouent leur somnolence, s'imposent les plus lourdes charges pour suivre le mouvement. Aussi, rester plus longtemps sans rien entreprendre pour mieux élever le niveau de notre école serait gravement compromettre son avenir.

Si nous recherchons ce qui se passe à l'étranger, nous voyons qu'en Autriche, par exemple, considérée comme la nation la plus routinière et la plus rétrogade, le dessin a été rendu obligatoire dans les écoles primaires de son vaste territoire. Après avoir tout entrepris pour relever l'industrie de luxe indigène ; après la création de ses musées, de ses nombreuses écoles spéciales, elle poursuit la réalisation de ses

projets dans un double but de prospérité matérielle et de développement intellectuel.

L'Autriche, il faut le reconnaître, a fait un grand pas, et cette disposition peut servir de modèle à bien des nations qui se croient en progrès sur elle. Les élèves qui fréquentent ses écoles se comptent déjà par centaines de mille, et lorsqu'ils auront atteint l'âge de raison, on ne sera pas surpris de les voir manier le crayon aussi bien que la plume. Cette mesure est d'autant plus louable que presque tous les enfants de la classe ouvrière, au sortir de l'école primaire, vont dans les écoles professionnelles et dans une foule d'établissements d'une nature inconnue en France, mais nombreux et prospères en Allemagne et en Autriche.

La Belgique n'est pas restée en arrière de ce mouvement ; et alors que la France demeure spectatrice de cet admirable élan, des écoles de dessin se fondent partout dans ce pays. Aujourd'hui qu'elle en est abondamment pourvue, elle essaie impatiemment toutes les méthodes, elle cherche la vérité de l'enseignement professionnel, elle s'agite ; et telle est sa soif de bien faire, que des villes de 20,000 âmes consacrent annuellement des sommes de 30,000 fr. à l'entretien de leurs institutions. Enfin, l'Allemagne entière rivalise d'effort avec elle, et la Russie fonde à Moscou un établissement important.

Personne n'ignore combien l'École des Beaux-Arts de Toulouse, telle qu'elle est en ce moment, jouit en France et surtout à l'étranger d'une considération à nulle autre pareille. Sa renommée est si bien établie, son mérite si certain, que non-seulement on lui fait tous les jours des emprunts dans les détails de son organisation, mais que l'Angleterre a presque exclusivement adopté sa méthode.

Si nous voulions énumérer les éloges nombreux qui ont retenti depuis quelques années dans la presse française pour rendre hommage à son excellente méthode d'enseignement nous aurions beaucoup à faire; qu'il nous suffise de citer peu d'exemples pour ne pas fatiguer plus longtemps votre attention.

Dans son rapport de 1834, le congrès méridional prétend que *la méthode adoptée à Toulouse a constitué un progrès dans l'enseignement du dessin*. A Besançon, les conclusions du rapport de la commission ont été favorables à son adoption (15 mai 1840). *Le Séquanais*, dans son numéro du 6 juin, s'exprimait ainsi : *Cette méthode rend l'enseignement du dessin plus complet, plus rapide et plus clair*. Enfin, le congrès scientifique de France a dit que c'est avec orgueil que la commission a vu exposée une collection de modèles destinés à l'application de la méthode de dessin qui a pris naissance à notre Ecole des Arts de Toulouse.

En présence de si remarquables suffrages, ne devons-nous pas être glorieux de posséder une institution qui se recommande par de si nobles titres à l'admiration de tous. Mais il faut être justes, et reconnaissons que la plus grande part du succès doit être attribuée à un certain nombre de professeurs distingués qui ont successivement conduit depuis une trentaine d'années environ, en déployant un zèle et une activité incroyables, l'enseignement à l'état florissant où nous le voyons aujourd'hui. Plusieurs d'entre eux ne sont plus, une mort prématurée les a ravis à leurs travaux et à notre affection (1). Un seul est encore sur la brèche, plein d'enthousiasme et d'énergie physique. Toujours prêt à se sacrifier dans l'intérêt de l'École, il n'a jamais cessé d'y consacrer la plus grande partie de son temps et de ses lumières. Nous ne tairons pas davantage le nom de M. Gaillard, car c'est de lui que nous voulons parler, et qui, resté l'unique survivant des professeurs auxquels l'enseignement actuel est redevable de tant de soins et de dévouement, s'est multiplié, pour ainsi dire, en vue de conduire à bon port l'œuvre entreprise en commun depuis un si grand nombre d'années.

Pour reconnaître les longs et signalés services rendus par M. Gaillard à une institution qui est un des plus beaux ornements de la cité, il nous

---

(1) L'architecte Vitry et le statuaire Griffoul-Dorval.

reste à faire quelque chose. Notre joie serait grande si nous pouvions exprimer à cet honorable professeur notre reconnaissance autrement que par notre sympathie, mais il ne nous est pas possible de dépasser notre mandat; tout ce que nous pouvons faire, c'est de souhaiter qu'on veuille bien lui offrir le titre de directeur de l'École, à la prospérité de laquelle il a tant contribué.

En ratifiant le vœu que nous formulons, on assurerait ainsi, sous la gestion d'un maître aussi intelligent, plus de cohésion, une plus grande unité dans les diverses parties de l'enseignement, et l'on n'ignore pas du reste que cette nomination réclamée depuis longtemps est devenue aujourd'hui une indispensable nécessité.

Enfin, comme considération dernière, il ne faut pas oublier que le grand prix obtenu au concours de Paris, il y a peu d'années, a été le résultat des leçons et des sages conseils donnés aux élèves par ce professeur éminent.

Maintenant, Messieurs, que nous avons exposé dans un aperçu rapide les phases diverses de l'organisation de l'Ecole des Beaux-arts depuis son origine jusqu'à nos jours, nous allons entrer dans quelques détails sur les modifications à introduire dans son enseignement, autant du moins que peuvent nous les faire supposer les exigences de notre époque.

Mais avant d'aborder ce sujet, il convient de signaler les nominations, faites pendant la dernière période scolaire, d'un professeur titulaire et d'un professeur suppléant.

La première, excellente par le choix du candidat, a trouvé son application dans une classe de formation récente; la seconde, destinée à remplacer le professeur suppléant dans la section de peinture, a été moins heureuse.

Nous ne reviendrons pas sur les faits accomplis, mais on nous permettra d'exprimer notre pensée sur la manière étrange dont on dispose

des emplois vacants. Il est vraiment regrettable de voir favoriser en pareil cas, sur de simples recommandations, des individualités bien souvent d'une notoriété suspecte, lorsque le concours seul devrait être invoqué. En agissant ainsi, on éviterait bien des déceptions, de nombreuses critiques, et l'on ne pourrait que gagner à l'impulsion donnée aux études par la présence d'hommes éprouvés et d'un mérite reconnu. La persistance de semblables abus, c'est la ruine de l'enseignement, surtout si on veut bien considérer que c'est presque toujours la médiocrité qui triomphe.

La classe nouvellement créée est celle dite d'ornement. Jusqu'à ce jour, on ne sait trop pour quelle raison l'enseignement de cette branche de l'art avait été dévolue au professeur de sculpture; mais comme il était plus particulièrement assujetti par sa spécialité, il ne pouvait y apporter tous ses soins et toute son attention (1). La direction, pénétrée de l'insuffisance de cette partie du programme et désireuse d'agrandir le champ des connaissances se rattachant aux travaux professionnels, a dû opérer la disjonction des deux cours en nommant, pour celui de l'ornement, un professeur titulaire spécial.

Quelques personnes, peu favorables au projet, ont soutenu que ce cours n'avait aucune utilité, qu'il n'était qu'une charge nouvelle. Nous avons le regret de ne pas partager leur opinion; au contraire, nous affirmons que ce n'est que dans l'étude de l'ornement qu'on trouve la voie naturelle, l'élément indispensable aux professions industrielles, et sans en posséder des connaissances même vulgaires, il est bien peu d'ouvriers qui puissent espérer des travaux sérieux et rémunérateurs. La preuve que cette institution a été vue avec plaisir, c'est que, dès la première année, les locaux ont été insuffisants pour répondre à toutes les

---

(1) C'est à Griffoul-Dorval, statuaire, appelé à professer la sculpture dans l'Ecole en 1826, qu'on est redevable de l'introduction dans cette classe des cours d'ornement.

exigences. Ce fait nous paraît assez concluant pour dissiper nos craintes et nous dispenser de plus longs commentaires.

Maintenant, quelles sont les modifications qui peuvent compléter aussi avantageusement que possible l'enseignement de l'école ?

Voici celles que la commission a cru devoir adopter :

En premier lieu, ce serait la suppression des suppléants en exercice pour les remplacer par cinq professeurs agrégés. Ce mode particulier est une distinction nouvelle vivement sollicitée et qui doit par son choix dégager certaines parties en souffrance du programme en vigueur. Comme rémunération, chacun des agrégés recevrait un traitement annuel de 700 francs, en échange de deux leçons par semaine et de la direction du cours des titulaires en cas d'absence motivée.

On a bien souvent constaté l'insuffisance des professeurs pour les classes de mathématique, de géométrie descriptive et de stéréotomie. Cette combinaison heureuse, croyons-nous, permettrait de satisfaire à tous les besoins.

Une occasion favorable nous permet de dire quelques mots sur le mode hiérarchique généralement employé pour servir à la distinction des professeurs, selon le rang qu'ils occupent dans une institution quelle qu'en soit la nature.

En principe, ce mode est juste ; il est l'indice du talent et de la capacité individuelle, quoiqu'il permette de supposer quelque chose de désobligeant pour la dignité. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut l'interpréter ; l'infériorité n'est, dans tous les cas, que relative et jamais absolue, chacun produit selon son aptitude et la mesure de son talent. Quoique placé au-dessous d'un homme qui professe une classe d'un degré supérieur, cela n'inflige pas un abaissement, sa propre valeur n'est nullement compromise ; c'est une nécessité, et la société, du reste, nous en fournit suffisamment la preuve dans tous les corps constitués qui la composent. Dans tous les temps et chez tous les peuples, la hiérarchie a pré-

valu, et sans cette utile précaution il n'y aurait que confusion et désordre.

A l'Ecole des Arts, il doit en être comme partout ailleurs, et s'il y a eu des anomalies, rien n'indique qu'on doit les laisser continuer. Aussi estimons-nous qu'il y aurait avantage à simplifier le règlement en n'admettant désormais que des professeurs au titre d'agrégés et de titulaires, et pour tout régulariser il n'est besoin que d'accepter comme titulaires les quatre professeurs-adjoints actuellement en fonction. Cette faveur ne peut être désapprouvée ; elle leur est due, non-seulement à cause de leur ancienneté dans l'École, mais pour leur mérite et les services qu'ils ont rendus. La seule différence qui les distinguera des professeurs chargés des classes supérieures (Beaux-Arts proprement dit), dont la rémunération doit être en rapport avec le haut enseignement qu'ils dirigent, c'est que ceux-ci, destinés aux classes élémentaires, continueront à ne recevoir qu'un traitement de 1,000 fr.

Pour ce qui est de la nomination des professeurs (nous ne parlerons pas des droits acquis), votre commission, Messieurs, verrait avec plaisir qu'il n'y eût que le concours pour en décider désormais. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'excellent côté de cette mesure, que l'on comprend aisément, du reste ; c'est pour éviter l'action de certaines influences, dues bien souvent à des motifs politiques ou de favoritisme, ainsi qu'il a été facile de le constater en plus d'une occasion.

La classification des cours de l'Ecole des Beaux-Arts présente une disposition si régulière, et son ordonnance est si bien établie, qu'il serait inexcusable d'y apporter le moindre changement. Depuis le dessin élémentaire jusqu'à la classe de peinture, les gradations sont si bien ménagées, que l'élève arrive peu à peu au terme de ses études sans ennui et sans répugnance. Il en est absolument de même pour la partie industrielle.

La création des nouveaux professeurs ne vient point troubler cette harmonie; tout au contraire, leur introduction simplifie le régime en

comblant certains vides que sont obligés de remplir quelquefois les titulaires surchargés de besogne. L'enseignement ne peut que gagner à leur présence. Mais afin que tout marche avec ordre et stabilité, il faut que chacun reste dans sa condition et ne jamais rien laisser à l'arbitraire, c'est-à-dire que les professeurs, par le fait d'un caprice ou d'un changement quelconque, ne soient pas contraints à faire un service qui répugne à leur aptitude.

Il est généralement reconnu qu'un complément d'études est aujourd'hui indispensable pour les élèves de la section de peinture, et principalement pour ceux qui ont des prétentions au grand prix municipal. La commission, heureuse de conserver la tradition laissée par d'illustres devanciers et de la soutenir par tous les moyens en son pouvoir, proposerait la création d'un cours d'histoire et costume (1), qui doit puissamment contribuer à raffermir les études et à produire les meilleurs résultats. Le peu de succès des élèves aux concours triennaux provient en grande partie de l'ignorance absolue de ces matières diverses. En effet, comprend-on qu'un élève, qui n'a reçu qu'une instruction des plus élémentaires, puisse raisonner, après un stage de deux ou trois années à l'École des Beaux-Arts, sur un sujet qui lui est entièrement étranger? Non, cela n'est pas possible.

Pour sortir enfin de cette voie désastreuse et imprimer au cours de peinture cet élan qui doit nécessairement le vivifier, c'est de rompre avec le passé et d'y introduire les véritables éléments qui feront désormais sa force et sa puissance : les connaissances au moins rudimentaires de l'histoire, qui permettront aux élèves de traduire avec fruit les sujets plus ou moins complexes qu'ils auront à composer et à représenter sur la toile ; ensuite, des notions précises sur le costume pour leur éviter ces fautes grossières qui dénaturent si souvent leurs ouvrages.

---

(1) Le cours de costume, très en vogue jusqu'au commencement de ce siècle, a été abandonné depuis. Joseph Malliot, qui l'a professé en dernier lieu, a laissé, avec un nom très honorable, d'excellents et précieux ouvrages sur cette matière.

Nul autre moyen ne nous a paru plus convenable pour résoudre la question. Si on hésite encore, bientôt il ne sera plus temps d'arrêter le dépérissement de cette école de peinture jadis tant réputée, et de la splendeur de laquelle il ne nous restera plus que le souvenir.

On ne saurait imaginer combien il est difficile d'exercer la surveillance des classes à l'Ecole des Arts, malgré la vigilance et l'activité des professeurs. Au nombre des moyens capables d'atténuer les agitations d'une jeunesse ardente et tumultueuse, toujours portée à l'insubordination, le plus sûr a été la création des moniteurs. Ce sont des élèves choisis parmi les plus studieux et d'une bonne conduite qui ont la mission, tout en surveillant leurs camarades, de corriger leurs ouvrages. Sans cette combinaison prudente et sage, le professeur serait dans l'impossibilité d'accomplir son mandat comme le programme le lui impose. Dans les classes élémentaires, les élèves sont en si grande quantité et partant si turbulents, qu'on ne peut les contenir et les faire étudier qu'à l'aide de cet expédient, et encore trouvent-ils bien souvent l'occasion de troubler le silence et de ne rien faire.

En conséquence des résultats obtenus et des services qu'ils rendent, les moniteurs doivent être maintenus dans leur emploi et dans leurs prérogatives. Cette création, mise à profit dans une foule d'établissements d'instruction de la ville, trouve à l'Ecole des Arts, bien mieux que partout ailleurs, sa rigoureuse application et son incontestable utilité.

Les modifications suivantes, quoique moins importantes que celles que nous venons de signaler, méritent une égale part de votre considération.

Sous la dénomination de *Bureau des Arts*, il a été institué, il y a bien des années, une commission administrative chargée de veiller aux intérêts de l'Ecole, et qui n'a laissé de son passage que des documents peu propres à nous éclairer sur sa situation et sur ses travaux. Les seuls

renseignements parvenus à notre connaissance, au fond très peu importants, sont des discours prononcés aux distributions des prix, et résumant l'état de l'Ecole des Arts et le progrès des élèves pendant l'année qui vient de s'écouler.

A cette occasion, nous ne passerons pas sous silence le nom de M. d'Aldéguier, l'un des honorables membres de la commission administrative, auquel incombait d'ordinaire le devoir de prendre la parole dans ces sortes de solennités, et qui, dans un langage toujours plein de bon sens et d'à-propos, donnait les meilleurs conseils, les plus utiles encouragements à ceux que le goût ou la vocation appelaient à suivre la carrière si difficile des sciences et des arts. Pour dire en peu de mots notre pensée sur cet homme respectable à plus d'un titre, c'est qu'il fut toute sa vie homme de bien, d'un accès facile et d'un dévouement qui ne se démentit jamais. Les académies et les sociétés savantes de notre ville se sont disputées l'honneur de le posséder dans leur sein.

Entre tous les membres qui ont composé le *Bureau des Arts*, M. Sabatié est le seul survivant aujourd'hui parmi nous ; les autres, décédés ou fixés loin de leur pays, n'ont à aucune époque pris une part active aux travaux de cette assemblée.

Quoiqu'il en soit de ce qui précède, il est certain qu'à l'heure présente sa destinée est accomplie, le bureau des arts n'est plus qu'à l'état de souvenir. Mais nous pensons qu'on ne doit pas abandonner le principe qui a présidé à sa création, car c'est une institution utile et qui peut rendre de grands services. Il n'est besoin, pour l'organiser de nouveau, que de lui substituer une commission nouvelle, sous le titre de *commission spéciale de surveillance*, à laquelle on conférerait la surveillance de l'Ecole, la nomination des inspecteurs des concours et la désignation des élèves dans les classes.

Les membres qui la constitueraient, au nombre de six, pourraient être choisis, partie dans le conseil municipal en exercice, partie dans

les sociétés savantes de la ville ; par exemple : trois Conseillers municipaux, un membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, un second de l'Académie des Jeux-Floraux, un troisième enfin de la Société archéologique.

Cette combinaison, simple et facile à réaliser, satisfaira tout le monde, en même temps qu'elle sera une des meilleures garanties pour assurer les intérêts quelquefois compromis de cet établissement sans rival.

Nous n'avons plus, pour clore ce travail, qu'à présenter à votre sanction un projet de classification des cours.

L'Ecole des Beaux-Arts comptera désormais trois divisions, savoir :

1° L'école supérieure, beaux-arts proprement dit, et l'école inférieure, ou élémentaire ;

2° L'école professionnelle ;

3° L'école scientifique.

La première division (beaux-arts, proprement dit), comprendra :

1° La peinture, 2° la sculpture, 3° le dessin d'après l'antique ou de ronde-bosse, 4° l'estampe, 5° l'architecture, 6° l'anatomie, 7° l'histoire, 8° le costume.

L'école élémentaire, sous la direction de M. Gaillard, comprendra :

1° Les éléments de dessin (cette classe sera divisée en plusieurs sections, avec le concours des moniteurs en nombre indéterminé), 2° les solides au trait, 3° les solides ombrés, 4° les éléments de ronde-bosse.

Le directeur de l'école élémentaire, M. Gaillard, recevra, comme par le passé, un traitement de 1,400 fr. ; les autres professeurs conserveront également leurs appointements de 1,000 fr., mais avec le titre de titulaire en échange de celui d'adjoint par lequel ils avaient été désignés jusqu'à ce jour.

La deuxième division (école professionnelle) comprendra :

1° Le dessin graphique, 2° l'ornement, 3° la gravure et la lithographie.

La troisième division (école scientifique) comprendra :

1° Les mathématiques, 2° l'arithmétique, 3° la chimie et la physique.

Ce projet de classification, conçu avec tous les ménagements que comporte la situation présente de l'Ecole, pourra être ultérieurement modifié sans doute, selon la marche progressive des sciences et des arts; mais, tel qu'il est disposé, il suffit en ce moment, croyons-nous, à remplir le but qu'on se propose : celui de perfectionner l'enseignement et le rendre aussi profitable que possible.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien notre Ecole des Beaux-Arts attire tous les ans dans ses classes un nombre considérable d'élèves; mais elle ne peut les accepter tous pour cause d'insuffisance de logement, et ce fait très regrettable oblige la plupart d'entre eux à renoncer à des études qui faisaient leur bonheur et leur constante préoccupation. Nous sommes affligés d'avouer de semblables détails, surtout quand on les voit se produire dans une ville comme la nôtre, qui doit une partie de sa renommée à un établissement pour l'entretien duquel elle ne prend pas grand souci. Il faut absolument qu'une situation préjudiciable à beaucoup d'intérêts ait un terme. Le plus sûr moyen d'en empêcher le retour, c'est un déménagement prochain, rendu inévitable d'ailleurs par le délabrement des bâtiments actuels, leur insalubrité et leur médiocre importance. Ne pas agir en cette occasion serait une faute grave dont nous aurions à nous repentir un jour peut-être, car la mesure que nous proposons tout le monde la réclame, elle est depuis longtemps impatiemment attendue.

N'hésitez pas, Messieurs, on espère beaucoup en votre bienveillante sollicitude, et si un déplacement est impossible à l'heure présente, qu'il vous plaise de reconnaître au moins l'urgence de certaines réparations que la sécurité commande. N'arrivons pas à l'expiration du mandat qui nous a été confié sans donner cette satisfaction à l'opinion publique ; elle nous en tiendra compte, et si notre gêne nous empêche

de réaliser davantage, nos successeurs, moins restreints que nous, compléteront l'œuvre commencée, en approuvant en même temps la reconstruction du Musée qui, par sa contiguité à l'Ecole des Arts, fera de ce quartier un des plus intéressants et des plus beaux de la cité.

En conséquence de ce qui précède, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous présenter le projet de délibération qui suit :

Vu le projet élaboré par la commission concernant les modifications à introduire dans le programme de l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts et des Sciences industrielles;

Considérant qu'il importe de maintenir cet établissement au rang élevé qu'il occupe ;

Attendu que les réformes proposées ne peuvent que lui être utiles et servir à sa prospérité,

Par ces motifs,

Le CONSEIL délibère :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées sans restriction aucune les modifications et additions suivantes :

1° Création de cinq professeurs agrégés, en remplacement des professeurs adjoints et suppléants, dont la révocation est demandée ; chacun des agrégés recevra un traitement fixe et annuel de 700 francs;

2° Conservation des professeurs actuellement en exercice au titre de titulaires, aux appointements de 1,400 pour ceux des classes supérieures (beaux-arts proprement dit), et 1,000 francs pour les professeurs des classes inférieures (école élémentaire);

3° Création d'un cours d'histoire et costume ;

4° Maintien des moniteurs ;

5° Suppression du bureau des arts ;

6° Formation d'une commission de surveillance, composée de six membres, ainsi qu'il a été spécifié autre part;

7° Exclusion des professeurs comme membres du jury d'examen à l'époque des concours;

8° Enfin, nomination d'un jury d'examen par la commission de surveillance.

ARTICLE 2.

M. le Maire est prié de prendre, de concert avec le directeur et les professeurs de l'Ecole, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des présentes modifications et additions.

ARTICLE 3.

Il sera pourvu aux dépenses occasionnées par les réformes ci-dessus énoncées, au moyen d'une augmentation dans les crédits spécialement affectés au service de l'Ecole des Beaux-Arts.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

Toulouse. — Imprimerie Mélanie DUPIN, rue de la Pomme, 28.